

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

ARRÊTÉ N° 2022/172

**fixant la liste des correcteurs
des concours externe et troisième concours d'agent territorial spécialisé principal de
2ème classe des écoles maternelles**

Le Président,

VU :

- Le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2022-039 en date du 3 mars 2022 portant ouverture des concours externe et troisième concours d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité pour le concours susvisé s'établit comme suit :

NOM - Prénom
BADEMYAN Jean-Christophe
CHEYRES Catherine
CORDA Christopher
GIANNERINI Gabriel
GUELI Eva
PILLARD Jacqueline

AR Prefecture

006-280600529-20220929-2022_172-AR

Reçu le 03/10/2022

Publié le 03/10/2022

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 29 septembre 2022



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Paul David".

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.